

LE JOURNAL

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

RIK DE L'ABONNEMENT: Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.

RÉDACTION & ADMINISTRATION 17, RUE NEUVE, 17 Directeur-Gérant: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES: RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

ROUBAIX, LE 26 JANVIER 1887

AQUILA FAUTE?

Le Siècle fait le décompte instructif des propositions déposées depuis quelques mois par les membres de la Chambre, et sur un certain nombre desquelles il a déjà été statué: « Dans la courte session de deux mois qui s'est écoulée du 14 octobre au 18 décembre, dit-il, nos députés n'ont pas adopté moins de 85 projets et propositions; et, sur ces 85 projets ou propositions, on en compte 62 qui, d'une manière ou d'une autre, constituent une dépense nouvelle, une charge nouvelle pour les contribuables.

Sans doute, parmi ces dépenses, il en est beaucoup d'utiles: mais combien pourraient attendre, combien vont augmenter un fardeau d'impôts déjà bien lourd pour des millions de bourses!

Le Siècle ajoute encore 62 propositions représentées en ce qu'il y a de moins insensé et onéreux. « Si nous examinons maintenant l'ensemble des propositions émancipées seulement de l'initiative parlementaire au cours de 1886, et qui ne sont pas encore venues en discussion, c'est bien autre chose. Nous trouvons vingt-deux propositions nouvelles, dont l'adoption imposerait une dépense totale d'environ 50 millions de francs. Si nous examinons les effets de l'initiative gouvernementale, nous n'en sommes guère quittes à moins. Dans ces conditions, comment veut-on établir sérieusement une politique d'économie et arriver à l'équilibre, non seulement du budget de l'Etat, mais encore de ceux des départements et des communes? C'est véritablement la chandelle usée par les deux bouts. »

Tous les journaux de gauche sont aujourd'hui d'accord sur ce point que nos finances sont obérées et notre crédit, à la veille d'être compromis. A qui la faute?

LA PAIX

Sous ce titre encore, M. J. Simon public, dans le Matin, un nouvel et intéressant article dont voici quelques passages:

M. de Bismarck a dit qu'il n'attaquerait jamais la France, je le crois sincère, il est trop fort de toutes façons pour ne pas l'être. Il a ajouté que la France ne pense pas, en ce moment, à attaquer l'Allemagne, et cela est évident; mais que, vu la mobilité de son gouvernement, elle peut y penser demain. Il est aisé de dire qu'un adversaire prévoit cette éventualité et se veut décourager et empêcher l'attaque en se rendant inépuisable.

Ainsi la guerre est entre nos mains; et tant qu'elle sera dans ces mains-là, je ne crois pas qu'elle en sorte. Il reste, après ce discours, un usage noir. Que peut entendre M. de Bismarck par ces mots: «l'Allemagne? L'Allemagne peut être tellement susceptible qu'il soit difficile à la France d'être suffisamment prudente.

Je conclus qu'il ne faut jamais ni se reposer sur un discours, ni s'en offrir autre mesure. Il faut toujours écouter attentivement M. de Bismarck; mais il vaut encore mieux l'imiter que l'écouter.

Il veut être inexorable. A nous de l'être également. M. de Bismarck déclare qu'il n'arme pas pour la guerre, mais contre la guerre. Il veut rendre la guerre impossible, à force de se rendre trop puissant. C'est l'application du proverbe fameux: Si vis pacem, para bellum. Le proverbe peut être un paradoxe; M. de Bismarck peut avoir tort. On peut certainement affirmer contre lui, d'une part, que ces énormes préparatifs équivalent à un armement; et de l'autre, que ce n'est pas un bon équipage pour aller entendre un sermon sur la paix, que d'avoir un sabre au côté, des revolvers à la ceinture et une carabine sur l'épaule. J'aimerais mieux être coiffé de la typhoïde; elle enlèverait plus de bras aux manufactures et à l'agriculture; elles enlèveraient des denrées en plus grand nombre dans les magasins; elles y laisseraient jusqu'à ce qu'elles se sentent; elles quitteront la fabrication des charbonniers pour celle des canons; elles augmentent leur dette pour engraisser à nouveau le budget de la guerre; elles épuisent toutes les ressources de l'intelligence humaine à trouver de nouveaux moyens de destruction. L'humanité a fait bien des progrès en ce genre, depuis Don Quichotte! Elle a bien armé la mort! Elle aurait pu se reposer sur ses lauriers, si le grand chancelier l'avait voulu! Elle ne peut y venir, l'humanité marche, il faut le suivre. Il nous garantit à peu près contre le mal. Dieu veuille que nous mourrions pas du remède.

Je reconnais qu'on veut à l'heure de mauvaise finances et une situation européenne peu encourageante; mais que faites-vous de l'armée ou vous avez les conditions franches? Je ne parle pas de la général boulangier. Je ne m'associe pas aux reproches qu'on lui fait. Il est jeune et actif, on le dit remuant et aventureux. On prend peut-être ses qualités pour des défauts. C'est pas du ministre que je veux parler, c'est de la loi militaire. Qu'en faites-vous?

De tous ces projets que nous apporte l'initiative du gouvernement ou l'initiative privée, je ne dirai aujourd'hui qu'un mot, mais accablant: c'est qu'on y trouve plus de traces des préoccupations politiques que des préoccupations militaires. On continue la campagne de la laïcisation en incorporant les séminaristes; celle de l'enseignement intégral, qui n'est que la désorganisation de l'enseignement, en incorporant pour trois ans les élèves des grandes écoles; celle de l'égalité judiciaire, qui est la consécration de l'inégalité et de l'injustice, en supprimant le volontariat, et celle de l'abolition de tout esprit militaire, en réduisant le service à trois ans, c'est-à-dire en réduisant à trois mois l'armée qu'on nous prépare par ces belles institutions pour plaire aux intrançais; elle n'est pas pour déplaire aux Allemands. Elle sera peut-être plus démocratique, quoique je ne pense pas que elle ne sera pas plus redoutable à nos ennemis. On dit que l'opinion la veut comme cela. La Patrie la voudrait différente.

Mais ce que veut par-dessus tout la patrie, ce que veut l'Europe, ce que veut l'humanité, ce que veulent nos rois, empereurs, présidents de républiques; ne l'oubliez pas, ministres, députés et diplomates; journalistes de tous les pays, publicistes de tous les étages ne l'oubliez pas — c'est la paix.

Les logements ouvriers en Amérique Associations de construction de Philadelphie (Suite. — Voir le numéro du 25 janvier.)

elles ont été légalisées par une loi votée en 1877, sur l'initiative de l'honorable Quincey. Il en existait 36 en 1884 (1). portant le nom de Cooperative bank, ayant un capital versé de dix millions de francs, répartis sur 68,133 actions possédées par 10,294 actionnaires, dont 2,018 étaient des emprunteurs. En 1884, le capital s'est accru de 2 1/2 millions de francs.

La Cooperative bank, de Waltham, ville célèbre comme centre d'horlogerie, a été fondée en 1880. Elle a un capital de 870,000 fr., réparti sur 5,701 actions, dont 148 emprunteurs; elle a avancé sur propriété immobilière en 120 prêts, 835,000 fr., sur engagement d'actions en 21 prêts, 24,500 fr. Le prêt le plus considérable a été de 16,750 fr., le plus petit de 250 fr. Les versements sur les actions dans l'année ont été de 316,000 fr. Il y a été resté en arrière 5,400 fr. On a crédité 47,000 francs aux actionnaires. Il a été remboursé 130,000 francs d'avances faites. La prime la plus élevée a été de 3 1/2 0/0, la moindre de 1/8 0/0, qu'il faut ajouter à l'intérêt annuel de 6 0/0. Il y a 1,370 versements de la première série, sur lesquelles il a été versé 280 fr. 558 de la seconde, libérées de 240 fr. et ainsi de suite jusqu'à la neuvième libérée de 5 francs seulement, c'est-à-dire à peine émises.

La Working men's cooperative bank de Boston avait en 1884, 485 membres propriétaires de 3,411 actions. Le maximum autorisé pour une personne est de 25 actions: cette précaution est prise afin d'éviter la spéculation. Il en a été émis 1,699 dans l'année. Les versements ont atteint près de 200,000 fr. auxquels on a crédité 20,000 fr. dans l'année. Il a été contracté 50 emprunts sur immeubles, pour 370,000 fr.; 21 sur actions, pour 12,000 fr. L'emprunt le plus élevé a été de 20,000 francs. Le plus bas de 250 fr. La prime a varié entre 1/3 et 4/8 0/0 en plus des 6 0/0. Il y a une nef série d'actions, la première valant 300 fr. Les actions ont un valeur de 285,000 fr. Les frais généraux ont absorbé 3,180 fr.

La Pioneer Cooperative bank de Boston avait été fondée en 1877. En 1884, elle avait 720 membres, dont 128 emprunteurs. Les avances se sont élevées à 700,000 fr. dont 97 sur immeubles pour 635,000 fr. Il y a des actions pour 37,500 fr. Les actions valent 680,000 fr. On leur a crédité 45,000 francs dans l'année. Il y a 13 séries d'actions: sur la première on a libéré 600 fr., sur la dernière 35 fr. 60. La prime a varié de 1/3 à 3 0/0. Il a été remboursé depuis le commencement 79 avances pour 220,000 fr.

On voit l'importance des transactions par ces trois exemples choisis au hasard. Les banques coopératives du Massachusetts sont contrôlées par les Savings banks commissaires de l'Etat, qui, dans leur rapport de 1882, disaient que la condition de ces banques indiquait un degré marqué de prospérité.

J'ai sous les yeux les prospectus de la Suffolk cooperative bank de Boston. La couverture porte en tête: Don't pay when you can own your house. The Suffolk cooperative bank will help you. Deux petits dessinateurs montrent un cottage entouré d'un jardin; l'occupant de cette maison paye pour elle, par l'entremise de la Banque; et l'autre est propriétaire. On dit que le locataire n'a pas encore entendu parler de la Banque.

Voici le plan d'opération: 1° le placement. Toute personne désirant acheter des actions comme placement peut le faire, en ne dépassant pas 25 actions dans la même Société. Le prix d'une action est de 5 francs par mois. Si l'on prend 5 actions, cela fait 25 francs par mois. Les placements effectués jusqu'à ce jour ont été de 1,000 francs, à une valeur de 1,000 francs. On dit alors qu'elles sont mères (matrices), elles ont atteint leur valeur extrême. Avant l'issue d'une nouvelle série, les comptes sont faits et les bénéfices crédités à l'actionnaire. Ces crédits aident à acheter les actions. A maturité, chaque actionnaire a le droit de recevoir 1,000 francs en argent comptant pour chaque action qu'il possède. Il est évident que, si, au profit de l'Etat, il faudrait 200 millions de francs par année pour lier une action; mais d'ordinaire, les profits réduisent la durée à 10 ans, ce qui fait un excellent placement (80 dollars de boni, 40 0/0 accumulé). Si l'actionnaire néglige de payer son dollar par semaine, il perd son droit de passer d'un amende de 10 centimes par action. S'il a 5 actions, cela fait 50 centimes qu'il a à payer en plus à la prochaine échéance. 2° L'emprunt. Tout actionnaire peut emprunter

1,000 fr. sur chaque action, s'il est en état de fournir la garantie requise par la loi. La sûreté peut être première hypothèque sur propriété immobilière ou sur les actions, jusqu'à concurrence du montant libéré. Si l'on emprunte sur hypothèque, on transfère les actions à la corporation comme gage des emprunteurs. En 1884, le montant qu'on peut emprunter sur les actions. Lorsque le président, dans la réunion mensuelle, annonce qu'il y a une certaine somme disponible et à vendre, qu'il demande des offres, l'emprunteur offre une somme de... qu'il s'engage à payer par mois pour le privilège d'obtenir l'argent. La prime est un boni et va au fond commun. L'emprunteur reçoit sa part proportionnée du boni. Les sommes se font par somme divisible par 5, 25, 50, 75, etc. centimes par action ou par mois. Les primes sont en plus du taux de 6 0/0 l'an, pour l'usage de l'argent. Si quelqu'un offre 1 fr. 25 par action, cela fait 1 1/2 0/0 l'an, c'est-à-dire qu'il fait emprunter à 1 1/2 0/0. Si la somme est adjugée à 1 fr. 25 de prime (il s'agit de 5,000 francs de 5 actions), l'emprunteur paye 25 francs comme versement mensuel sur les 5 actions, 25 francs d'intérêt et 0 fr. 25 comme prime, c'est-à-dire 50 fr. 25 sur l'avance de 500 par mois ou de 675 francs l'an. Le paiement continue jusqu'à maturité complète; l'hypothèque est alors annulée.

Les dépôts se font mensuellement et varient de 5 à 125 francs suivant le nombre des actions. Les profits sont ordinairement plus considérables que dans les Caisses d'épargne ordinaires. Cela tient en partie à ce que le paiement de l'intérêt de la prime et le remboursement de 1200 de l'avance se font par mois et que cette somme rentre aussitôt réinvestie.

Le prospectus fait ressortir les avantages de ce système: of the people, by the people, for the people. Les opérations sont également avantageuses au déposant et à l'emprunteur; elles honorent un taux d'intérêt plus considérable que les savings banks et permettent d'acquiescer sa maison. La gestion est économique et le placement, très solide.

Ce système peut sembler en Europe relativement hardi et compliqué. Il exige un certain degré d'éducation pratique et la conscience qu'il faut attendre davantage de l'aide de soi que de l'assistance de la collectivité. Il n'en est pas moins digne d'être connu, car il indique une bonne voie à suivre, je veux dire qu'il nous montre comment on peut faire fructifier les dépôts dans les Caisses d'épargne sans les jeter dans le gouffre des rentes flottantes, sans en faire un sujet de préoccupation pour le ministre des finances.

ARTHUR RAFFAËLICH.

La fin de Paul Bert

Un de nos correspondants nous a signalé ce fait attristant, qu'un Tonkin des cérémonies pieuses avaient été faites à l'occasion de la mort de Paul Bert, et que son cadavre y avait servi.

Helas! les choses ont été plus loin encore que nous l'avait dit tout d'abord notre correspondant. Voici ce qu'écrivit du Tonkin une personne bien placée pour être informée des faits: « Paul Bert est mort comme il a vécu, en un grand calme. On ne lui a fait ni fête ni deuil, deux fois, des cérémonies selon les superstitions bouddhistes. Après avoir enlevé avec soin tous les emblèmes catholiques, on a fait faire toutes les cérémonies bouddhistes. On a fait le rite d'adoration de bouddha pendant sa vie. Par un juste châtiment de Dieu, toute la suite de cet homme misérable lui a fait rendre, après sa mort, un culte superstitieux. Le même P. Bert, qui, trois semaines avant de mourir, avait dit dans une pagode anamite et brûlé de ses propres mains, en présence des siens, de l'écrou de l'autel des idoles, et qui, le lendemain, faisait publier dans un journal d'Hanoi que le ciel avait été favorable à ses prières en accordant la pluie désirée, le même P. Bert, dis-je, est mort en paix convaincu.

On a osé à ses côtés le riz et le vin accoutumés. On a brûlé, près de lui, les maisons, les chevaux et les souliers en papier qui doivent lui servir de mobilier.

(L'Épargne est populaire dans le Massachusetts. En 1884, il y avait dans les Savings banks, 1,319,000 francs placés en dépôt, et 1,319,000 francs distribués en moyenne, de dividende. Elles avaient 316,000 comptes ouverts.)

servi dans l'autre vie. En un mot, un grand scandale a été produit et cela des hommes ineptes asservis à la fortune de P. Bert, et enveloppés avec lui dans la même perdition. Grand Dieu! où est donc l'honneur de la France, sa dignité? Jouer la comédie sur un conseil, supériorité aux croyances françaises des croyances d'emprunt, et croire par là relever la dignité de la France aux yeux d'un peuple qui ne veut que son malheur et se moque de nos acrobates français, saltimbanques de l'apologie.

Nous n'ajoutons aucun commentaire. Il suffit de reproduire ces détails, qui jetent un si triste jour sur la façon dont Paul Bert s'imaginait pouvoir gagner le peuple, au milieu duquel il vivait et où il a trouvé la mort.

UNE MONSTRUOSITÉ

Dans le journal Paris M. Charles Laurent relève un fait sans précédent:

M. Fontaine, lieutenant de vaisseau à bord du Bayard, chef d'une compagnie de débarquement, est tombé, il y a quelques jours, dans plusieurs reprises, à la tête de ses fusiliers marins un ennemi cinquante fois supérieur en nombre à la petite troupe qu'il commandait.

Un ancien officier anglais, qui remplit à-bas les fonctions de vice-consul d'Angleterre, s'est épris d'admiration pour la fin héroïque de ce brave soldat; puis aidé par les colons européens, s'est livré à des recherches et a fini par découvrir l'endroit où se trouvaient éparpillés les ossements desséchés du lieutenant Fontaine.

Dés que la malheureuse famille de ce dernier eut appris qu'un étranger plein de cœur avait recueilli les restes de celui qui, pour lui, elle s'adressa de suite au gouvernement pour lui demander de vouloir bien faire revenir en France les cendres du glorieux mort.

A cette supplique, si naturelle, si légitime, il fut répondu officiellement que le transport serait ordonné contre versement d'une somme de dix mille francs.

Malheureusement, la famille était pauvre, et ne pouvant satisfaire à une telle exigence, elle s'est vue obligée de recourir à un tiers expérimenté en faisant enregistrer comme pièces ANATOMIQUES destinées à un MUSEUM quelconque le crâne et les deux mains de celui qui s'était fait tuer loin de la France, sous les plis du drapeau national.

Et voilà pourquoi, vendredi dernier, à Orsay, petit village de Seine-et-Oise, sur la ligne de Mantes, une quinzaine de personnes, réunies autour d'une jeune femme en larmes, ont recueilli par le chemin de fer comme un simple colis, une espèce de boîte carrée qui paraissait venir de très loin, et en juger par les nombreuses étiquettes qu'on avait collées de toutes parts sur sa surface.

N'est-il pas honteux, étonnant, et n'aurait-il pas été équitable de réserver une toute petite place, ne fût-ce même qu'un coin, sur le paquebot qui ramenait le corps de Paul Bert dans la patrie pour y déposer pieusement ce coffret funéraire?

LA NEUTRALITÉ BELGE

Quelques journaux ont fait allusion à un discours de sir Charles Dilke, dans lequel l'homme d'Etat anglais aurait affirmé que la Belgique avait cessé d'être une puissance neutre. C'est une assertion erronée. La situation internationale de la Belgique est réglée par le traité du 19 avril 1839. L'article 7 du traité entre la Belgique et la Hollande est conçu en ces termes: « La Belgique formera un Etat indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les Etats. » Or, ce traité fait partie intégrante du double traité du 19 avril 1839 entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, traité auquel l'Autriche et la Prusse ont ensuite adhéré au nom de la Confédération germanique, comme représentants de la Diète.

Les conventions des 9 et 11 août 1870, faites à l'occasion de la guerre franco-allemande, entre l'Angleterre et la Prusse, et entre l'An-

gleterre et la France, que sir Dilke présente comme ayant mis fin à la neutralité, ont eu simplement pour but de stipuler l'intervention immédiate de l'Angleterre, dans le cas où l'un des belligérants violerait la neutralité belge. C'est à la fois la consécration du principe et la détermination du moyen pratique de la faire respecter.

LE LUCIGÈNE

Ce nouveau produit paraît appelé à un grand succès, et il serait préférable à la lumière électrique, si nous en jugeons par les détails suivants que nous donne à son sujet le Petit Journal:

Des expériences très curieuses d'éclairage ont eu lieu, mardi soir, à la gare Saint-Lazare. On s'agissait d'adopter un système pour la nouvelle halle des marchandises.

On a expérimenté un nouveau produit, le Lucigène, qui nous vient d'Angleterre. Depuis quelque temps déjà, la plupart des manufactures anglaises ont renoncé à l'emploi de la lumière électrique, pour la remplacer par la Lucigène, qui est d'un prix très réduit puisqu'il ne coûte que 6 fr. 50 à 7 fr. les 100 kilogrammes.

Le Lucigène est fabriqué avec des résidus d'huiles minérales lourdes; les appareils spéciaux utilisés sont installés de façon à ce que l'huile monte, à l'aide d'une pression atmosphérique, dans une tige où elle se mélange avec de l'air chauffé par la flamme même et d'où elle sort pulvérisée par un orifice très réduit; les matières combustibles se trouvent donc mélangées avec de l'air chaud et en excès, c'est-à-dire de l'oxygène, et on obtient une combustion complète. Les appareils sont très simples, et permettent de brûler un jour ou deux.

Le prix de l'appareil est de 300 fr.; pour obtenir une lumière équivalente à celle de la lampe à gaz, il faut en acheter sept. Le prix de l'éclairage reviendra à 0 fr. 50.

La lumière est riche, chaude, et n'a pas l'inconvénient de l'électricité qui est par trop avançante et qui est d'un prix de revient très élevé.

LETTRE DE PARIS

Les nouvelles du Daily-News L'émouvant discours de M. de Bismarck Si l'on n'est pas revenu, aujourd'hui, de l'alerte d'hier, et si l'on n'est pas encore complètement rassuré, c'est n'est pas la faute des journaux de tous les pays, aussi bien que des gouvernements anglais et français, qui déclarent d'émouvoir de fondement le bruit édité par le Daily-News.

Les démentis jadis émis, en effet, et des sources les plus autorisées; il n'y manque que celui de M. de Bismarck parlant hier à la tribune de la Chambre des représentants de Prusse. Malheureusement, comme ils sont tous suivis de cet avertissement: Pour les journaux de France et de tous les autres pays, c'est de paires rumeurs, que leur retour prochain est inévitable, il arrive que l'opinion restée inquiète, et que cette inquiétude ne sera complètement dissipée que lorsqu'on verra la paix maintenue après l'arrangement de la question bulgare.

C'est le Times qui le dit ce matin et le Times a raison, car tant que la situation restera ce qu'elle est aujourd'hui en Bulgarie, l'Allemagne incertaine sur les dispositions de la Russie et de l'Autriche, n'aura pas ses conditions franches en Europe et si, l'Orient a été plus calme, M. de Bismarck reste tranquille, c'est que cette fois il se sera bien décidé ment pacifique.

En attendant, on ne cessera pas un instant ici d'être attentif non seulement à tout ce que fera, mais encore à tout ce que dira le grand chancelier germanique, alors même que ses actes ou ses paroles ne visent pas directement notre pays. C'est ce qui vous explique pourquoi on lit et on commente les deux discours prononcés, hier, par le premier ministre de l'empereur Guillaume, à la Chambre des députés de Prusse, sur la question électorale.

M. Windthorst avait donné à entendre, l'autre jour, que la dissolution du Reichstag n'avait pas été faite sur la seule question du Septennat et sans autres arrière-pensées. Il avait rattaché à la question des monopoles que laquelle le Dis-marc attaché ne si grande importance. C'est là

ses propres ressources qu'à l'aide de la participation de l'Etat. Un maximum de 100 millions par kilomètre est stipulé pour les paiements, faire par le département, l'excédent de garantie d'intérêt serait l'objet d'un compte spécial productif d'intérêt à 4 0/0 au profit du concessionnaire. Pour les lignes de France, le prix de concession et l'établissement est fixé approximativement à 85,000 francs par kilomètre, pour les lignes sollicitées éventuellement, le montant du capital resté à déterminer.

La Société des Chemins de fer économiques du Nord, représentée par MM. Empain et Mestrel, demandent la concession de treize lignes. L'exécution de ces lignes aurait lieu dans l'ordre suivant: 1° ligne: Pont-à-Marcq à Douai; 2° Denain à Thiant; 3° Thiant à Solesmes; 4° Solesmes à Landreies; 5° Landreies à Avesnes; 6° Solesmes à Caudry; 7° Caudry à Conde; 8° Conde à St-Amant.

Le groupe: Bergues à Hondschote; Bergues à Hazebrouck. 3e groupe: Douai à Denain; Rouix à Cambrai; Valenciennes au Quency; Lille à Pont-à-Marcq. Dans les conditions demandées par MM. Empain et Mestrel, le département allouerait aux concessionnaires 30,000 francs par kilomètre; il devrait donc réaliser un emprunt de sept millions et demi.

Si, comme cela est à craindre, le revenu moyen par kilomètre n'est pas élevé et si l'on admet que l'emprunt départemental devra être amorti en 30 ans à 4 1/2 0/0, il résulte des calculs de M. Doniol que le département pourrait avoir à payer par an à ses obligataires 550,000 fr. pendant trente ans. Il est juste d'ajouter que pendant le reste de la concession, 60 ans, le département n'aurait plus rien à débours et recevrait des concessionnaires une somme de 217 fr. 52 par kilomètre soit 80,000 par an.

M. Fresson, au nom de la Société anonyme d'entreprises générales, sollicite la concession de sept lignes du réseau: Lille à Douai; Douai à Rouix; Rouix à Valenciennes; Rouix à Cambrai; Thiant à Solesmes; Valenciennes à Quency; Le Quency à Landreies avec prolongement sur Avesnes.

M. Fresson considère ces lignes comme des tramways à concéder par l'Etat; il ne demande aucune garantie d'intérêt pour ce réseau, dont la construction s'effectuerait ainsi sans sacrifices pour le département.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui ont fait l'impression de leurs affiches, circulaires et réglementaires à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'impression gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BOURSE DE PARIS

du mercredi 26 janvier (par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Table with columns: Valeurs, Cours d'aujourd'hui, Cours de hier, Cours de la veille. Includes entries for Fonds d'Etat, Sociétés de Crédit, Chem. de f. Franc., Sociétés diverses.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 26 janvier (par fil téléphonique spécial)

Table with columns: Valeurs, Cours, Cours précédent. Includes entries for Obligat. des Villes, Obligations de la Seine, Sociétés de Crédit.

CHARBONNAGES

Cours complets

Table with columns: Valeurs, Cours, Cours précédent. Includes entries for Aniche (Nord), Blanzy (Saône-et-L.), Courrières, etc.

Nafrage d'un bateau français

Londres, 26 janvier. — Le bateau français Espérance a fait naufrage lundi dans la baie de Dundrum (Irlande).

Evacuation de Port-Hamilton

Londres, 26 janvier. — Le Times dit que les Anglais ont évacué Port-Hamilton dimanche dernier.

Les affaires bulgares

Londres 26 janvier. — Le Times reçu de Vienne la nouvelle que toutes les puissances, sauf l'Angleterre, sont actuellement d'accord pour conseiller la démission des régents.

Le général Boulanger interviewé

Paris, 26. — Le correspondant parisien du Daily Telegraph est allé rendre visite au général Boulanger.

La détonne continue

Paris, 26 janvier. — La détonne continue dans le monde politique. On s'aperçoit qu'on a attaché trop d'importance aux dépêches d'un journal anglais dont le motif de publication est encore inconnu.

Un horrible drame

Grenoble, 26 janvier. — Un crime a été commis ce matin à Grenoble. Un jeune homme nouvellement marié, dans un but de cupidité, a tué, à coups de hache, sa sœur en ceinte.

Interdiction de courses de taureaux

Paris, 27 janvier. — Le ministre de l'Intérieur a catégoriquement refusé l'autorisation de donner, dimanche, deux courses de taureaux populaires, au profit des inondés.

Dernières Nouvelles Régionales

Les chemins de fer d'intérêt local du Nord. — La commission chargée par le Conseil général de présenter des propositions définitives pour les chemins de fer d'intérêt local, dont la concession est demandée au département, s'est réunie mercredi à 2 heures au préfet.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui ont fait l'impression de leurs affiches, circulaires et réglementaires à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'impression gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 26 janvier (par fil téléphonique spécial)

Table with columns: Valeurs, Cours, Cours précédent. Includes entries for Obligat. des Villes, Obligations de la Seine, Sociétés de Crédit.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 26 janvier (par fil téléphonique spécial)

Table with columns: Valeurs, Cours, Cours précédent. Includes entries for Obligat. des Villes, Obligations de la Seine, Sociétés de Crédit.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 26 janvier (par fil téléphonique spécial)

Table with columns: Valeurs, Cours, Cours précédent. Includes entries for Obligat. des Villes, Obligations de la Seine, Sociétés de Crédit.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 26 janvier (par fil téléphonique spécial)

Table with columns: Valeurs, Cours, Cours précédent. Includes entries for Obligat. des Villes, Obligations de la Seine, Sociétés de Crédit.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 26 janvier (par fil téléphonique spécial)

Table with columns: Valeurs, Cours, Cours précédent. Includes entries for Obligat. des Villes, Obligations de la Seine, Sociétés de Crédit.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 26 janvier (par fil téléphonique spécial)

Table with columns: Valeurs, Cours, Cours précédent. Includes entries for Obligat. des Villes, Obligations de la Seine, Sociétés de Crédit.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 26 janvier (par fil téléphonique spécial)

Table with columns: Valeurs, Cours, Cours précédent. Includes entries for Obligat. des Villes, Obligations de la Seine, Sociétés de Crédit.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 26 janvier (par fil téléphonique spécial)

Table with columns: Valeurs, Cours, Cours précédent. Includes entries for Obligat. des Villes, Obligations de la Seine, Sociétés de Crédit.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 26 janvier (par fil téléphonique spécial)

Table with columns: Valeurs, Cours, Cours précédent. Includes entries for Obligat. des Villes, Obligations de la Seine, Sociétés de Crédit.